

RESPONSABILITÉS ET OUTILS DE GESTION

Responsabilités de gestion

- ▶ 97 % des employeurs exercent leur métier en plus de s'occuper de la gestion de leur entreprise ↑ 19 %
- ▶ 3 % sont gestionnaires seulement

Temps consacré aux tâches administratives ou de gestion (en moyenne 16 % de leur temps)

- ▶ 16 % pour les travailleurs autonomes ↑ 2 %
- ▶ 16 % pour les salariés ↓ 2 %
- ▶ 33 % pour les employeurs ↓ 1 %

Tâches de gestion à l'externe

Tous les travailleurs autonomes et les employeurs effectuent des tâches de gestion. Les tâches confiées à l'externe sont celles qui demandent des connaissances spécifiques et une certaine expertise dans le domaine

- ▶ 69 % pour la comptabilité et tenue de livre ↑ 6 %
- ▶ 69 % pour le service de la paie ↑ 28 %
- ▶ 48 % pour le marketing et publicité ↑ 27 %
- ▶ 41 % pour la gestion des réseaux sociaux ↑ 30 %
- ▶ 27 % pour la gestion des ressources humaines ↑ 14 %
- ▶ 25 % ne confient aucune tâche à l'externe ↓ 2 %

Outils de gestion utilisés par les employeurs

- 48 % plus d'employeurs utilisent des outils de gestion
- ▶ 76 % description de poste ↑ 41 %
- ▶ 69 % code d'éthique ↑ 26 %
- ▶ 64 % politique visant les conditions de travail ↑ 34 %
- ▶ 61 % programme d'accueil et d'intégration ↑ 38 %
- ▶ 60 % politique d'évaluation du personnel ↑ 40 %
- ▶ 37 % stratégie pour la relève ↑ 26 %
- ▶ 6 % aucun outils de gestion ↓ 48 %

LA COLLABORATION AVEC LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

En moyenne, 63 % des massothérapeutes ont collaboré avec les professionnels de la santé ↓ 9 %
65 % des travailleurs autonomes ont collaboré avec d'autres professionnels de la santé ↑ 23 %
46 % des salariés ont collaboré avec des physiothérapeutes ↑ 38 %
75 % des employeurs ont collaboré avec des chiropraticiens ↑ 34 %

Professionnels de la santé les plus référés

- ▶ Physiothérapeutes – 35 %
- ▶ Chiropraticien – 32 %
- ▶ Médecin généraliste – 18 %
- ▶ Psychologue – 11 %
- ▶ Médecin spécialiste – 10 %

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

63 % des massothérapeutes affirment souffrir d'un moins un problème de santé lié à la pratique du métier ↑ 23 %

- ▶ 62 % des travailleurs autonomes ↑ 24 %
- ▶ 72 % des salariés ↑ 24 %
- ▶ 70 % des employeurs ↑ 32 %

Problèmes de santé liés à la pratique du métier

- Douleurs au cou et aux épaules ↑ 23 %
- Maux de dos ↑ 17 %
- Maux de mains (doigts, canal carpien, kyste synovial) ↑ 10 %
- Tendinites ↑ 4 %
- Maux de jambes ↑ 6 %

51 % des travailleurs du secteur pratiquent dans un environnement avec des mesures ou d'activités reliées à la santé et sécurité au travail

- ▶ 56 % des employeurs affirment avoir mis en place des mesures ou activités liées à la santé et à la sécurité au travail ↑ 8 %
- ▶ 49 % des travailleurs autonomes affirment avoir mis en place des mesures ou activités liées à la santé et sécurité au travail
- ▶ 64 % des salariés affirment travailler dans un environnement avec des mesures ou activités liées à la santé et sécurité au travail
- ▶ 41 % des massothérapeutes ont suivi une formation sur les règles d'hygiène et mesures de prévention en santé et sécurité au travail

LA CLIENTÈLE

Clientèle ciblée

- ▶ 71 % des massothérapeutes n'ont aucune spécialisation ↑ 31 %
- ▶ 11 % sportifs – athlètes ↓ 2 %
- ▶ 7 % personnes blessées avec douleurs musculaires ↓ 1 %
- ▶ 3 % personnes malades ↓ 1 %
- ▶ 2 % femmes seulement ↓ 1 %
- ▶ 2 % femmes enceintes
- ▶ 2 % personnes âgées ↓ 1 %

Achalandage

- (en moyenne 16 clients/sem. ↑ 2 clients/sem.)
- ▶ 33 % des employeurs voient de 31 à 40 clients/sem.
- ▶ 46 % des travailleurs autonomes et des salariés voient de 11 à 20 clients/sem.
- ▶ 15 clients pour les travailleurs autonomes ↑ 1
- ▶ 17 clients pour les salariés ↑ 3
- ▶ 22 clients pour les employeurs ↑ 6

Principales raisons de consultation

- ▶ 83 % pour des problèmes de santé physique
- ▶ 14 % pour la détente

Problèmes de santé physique selon

- ▶ 85 % des travailleurs autonomes ↑ 1 %
- ▶ 67 % des salariés ↓ 15 %
- ▶ 95 % des employeurs ↑ 14 %

Pour la détente selon

- ▶ 12 % des travailleurs autonomes ↑ 2 %
- ▶ 33 % des salariés ↑ 15 %
- ▶ 5 % des employeurs ↓ 14 %

Reçu d'assurance demandé

- ▶ 84 % de la clientèle exige un reçu d'assurance pour les services rendus ↑ 4 %

LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Répartition des travailleurs en emploi

- ▶ 74 % sont travailleurs autonomes ↑ 5 %
- ▶ 26 % sont salariés ↓ 5 %

Répartition des personnes à temps plein – temps partiel

- ▶ 42 % pratiquent à temps plein ↑ 2 %
- ▶ 58 % pratiquent à temps partiel ↓ 2 %

Nombre d'heures de travail par semaine (en moyenne 26 heures)

- ▶ 30 heures et moins pour
 - ▶ 59 % des travailleurs autonomes
 - ▶ 59 % des salariés ↑ 7 %
 - ▶ 34 % des employeurs ↑ 16 %
- ▶ 30 heures et plus pour
 - ▶ 41 % par les travailleurs autonomes ↑ 6 %
 - ▶ 41 % par les salariés ↓ 7 %
 - ▶ 66 % par les employeurs ↓ 9 %

Raisons expliquant la pratique du métier moins de 30 heures par semaine

- ▶ 17 % conciliation travail-famille + pour avoir plus de temps libre personnel
- ▶ 17 % diversification professionnelle
- ▶ 16 % manque de clientèle et de demande

Proportion des heures travaillées le soir et la fin de semaine

- (en moyenne 32 % du temps ↓ 8 %)
- ▶ 31 % des heures pour les travailleurs autonomes ↓ 10 %
- ▶ 38 % des heures pour les salariés ↓ 4 %
- ▶ 52 % des heures pour les employeurs ↑ 17 %

Heures travaillées dans un autre emploi

- (en moyenne 18 heures ↓ 4 heures)
- ▶ En moyenne, 36 % des massothérapeutes occupent un autre emploi ↑ 2 %
- ▶ 87 % des employeurs n'occupent aucun autre emploi ↑ 16 %

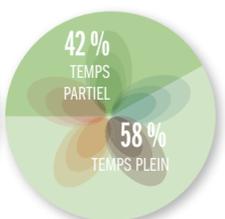
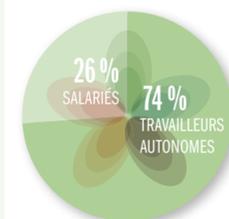
LES PROBLÈMES IMPORTANTS

34 % des employeurs et 30 % des salariés évoquent des difficultés en lien avec la gestion des ressources humaines

- ▶ 51 % Non-reconnaissance officielle par les autorités gouvernementales
- ▶ 49 % Non-reconnaissance officielle par les professionnels de la santé
- ▶ 41 % Valorisation de la profession
- ▶ 40 % Insécurité financière
- ▶ 29 % Heures de travail atypiques
- ▶ 26 % Non-reconnaissance par les régimes d'assurance

PAR LES TRAVAILLEURS AUTONOMES

- Non-reconnaissance par les autorités gouvernementales – 54 % ↓ 3 %
- ▶ Non-reconnaissance par les professionnels de la santé – 52 % ↓ 5 %
- ▶ Valorisation de la profession – 41 % ↓ 1 %
- ▶ Insécurité financière – 40 % ↓ 19 %
- ▶ Forte concurrence – 23 % ↓ 21 %
- ▶ Difficulté à bâtir une clientèle fidèle – 20 % ↓ 24 %



Les principaux impacts

- ▶ 25 % Baisse d'achalandage
- ▶ 14 % Incertitude quant aux règles en lien avec la pandémie
- ▶ 13 % Manque de disponibilités pour la prise de rendez-vous

Baisse d'achalandage

- ▶ 25 % par les travailleurs autonomes
- ▶ 27 % par les salariés
- ▶ 14 % par les employeurs

Incertitude quant aux règles en lien avec la pandémie

- ▶ 13 % des travailleurs autonomes
- ▶ 22 % des salariés
- ▶ 9 % des employeurs

Manque de disponibilité pour la prise de rendez-vous

- ▶ 11 % des travailleurs autonomes
- ▶ 13 % des salariés
- ▶ 43 % des employeurs

PAR LES SALARIÉS

- Valorisation de la profession – 47 % ↑ 17 %
- ▶ Insécurité financière – 47 % ↓ 9 %
- ▶ Non-reconnaissance par les professionnels de la santé – 42 % ↑ 12 %
- ▶ Non-reconnaissance par les autorités gouvernementales – 35 % ↑ 9 %
- ▶ Forte concurrence – 27 % ↓ 10 %
- ▶ Difficulté à bâtir une clientèle fidèle – 17 % ↓ 18 %

PAR LES EMPLOYEURS

- Difficulté à assurer la relève – 57 % ↑ 13 %
- ▶ Recrutement de main-d'œuvre qualifiée – 47 % ↓ 5 %
- ▶ Heures de travail atypiques – 46 % ↓ 2 %
- ▶ Non-reconnaissance par les autorités gouvernementales – 38 % ↓ 30 %
- ▶ Forte concurrence – 12 % ↓ 64 %
- ▶ Non-reconnaissance par les professionnels de la santé – 20 % ↓ 51 %

RÉTENTION DES TRAVAILLEURS

- ▶ 47 % des salariés n'ont jamais changé d'employeur ↑ 6 %
- ▶ 68 % des salariés planifient de continuer à travailler pour une entreprise ↑ 1 %
- ▶ 12 % des salariés planifient démarrer leur entreprise avec employés ↑ 6 %

Nombre d'années d'expérience (en moyenne 11 ans)

En moyenne, 36 % des massothérapeutes ont de 11 à 20 ans d'expérience

- 42 % des salariés ont 5 ans ou moins d'expérience ↓ 27 %
- ▶ 11 ans chez les travailleurs autonomes ↓ 1 an
- ▶ 9 ans chez les salariés ↑ 3 ans
- ▶ 12 ans chez les employeurs ↓ 1 an

Durée moyenne des salariés chez le même employeur

(en moyenne 4 ans)

- ▶ 57 % 5 ans ou moins
- ▶ 17 % entre 6 à 10 ans ↑ 11 %
- ▶ 19 % entre 11 et 20 ans ↑ 19 %

Principales raisons des salariés pour changer d'employeur

- ▶ 23 % Meilleur salaire ↑ 12 %
- ▶ 19 % Meilleures conditions de travail ↓ 3 %
- ▶ 18 % Meilleur horaire ↑ 6 %
- ▶ 18 % Relever de nouveaux défis ↑ 7 %
- ▶ 11 % Pour travailler plus d'heures ↓ 7 %

Principales raisons de congédiement

- ▶ 40 % des employeurs ont procédé à des congédiements ↓ 18 %
- ▶ 27 % Attitude inadéquate avec la clientèle ↑ 4 %
- ▶ 17 % Manque d'assiduité et de fiabilité ↓ 13 %
- ▶ 16 % Manque d'intégrité et de loyauté ↑ 3 %
- ▶ 14 % Manque de compétences ↑ 13 %
- ▶ 11 % Attitude inadéquate avec collègues ou supérieures ↓ 3 %

LIEU DE TRAVAIL

À domicile (en moyenne 35 % ↑ 8 %)

- ▶ 40 % des travailleurs autonomes ↑ 4 %
- ▶ 8 % des salariés ↑ 8 %
- ▶ 0 % des employeurs ↓ 5 %

Clinique de santé (en moyenne 13 %)

- ▶ 13 % des travailleurs autonomes
- ▶ 10 % des salariés
- ▶ 2 % des employeurs

Centre de massothérapie (en moyenne 11 % ↓ 3 %)

- ▶ 12 % des travailleurs autonomes ↓ 3 %
- ▶ 6 % des salariés ↑ 1 %
- ▶ 12 % des employeurs ↓ 24 %

Spa, centre de détente ou de santé (en moyenne 11 % ↓ 10 %)

- ▶ 5 % des travailleurs autonomes ↓ 5 %
- ▶ 49 % des salariés ↓ 7 %
- ▶ 38 % des employeurs ↑ 12 %

Location d'espaces de travail par les employeurs

- 70 % des employeurs ne font aucune location d'espace de travail
- ▶ 17 % à des massothérapeutes
- ▶ 6 % à des esthéticiennes
- ▶ 5 % à des nutritionnistes/diététiciennes
- ▶ 2 % à des physiothérapeutes
- ▶ 17 % autre

Location d'espace de travail par les travailleurs autonomes

- 60 % ne font aucune location de cabine ou de local de travail ↓ 4 %

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

En moyenne, les perspectives d'emploi sont bonnes pour l'ensemble des régions administratives

Prévision des employeurs sur l'évolution du nombre d'employés postpandémie

- ▶ 56 % plus élevé
- ▶ 21 % le même
- ▶ 23 % plus bas

Le plan de carrière des salariés

- ▶ 68 % veulent continuer à travailler pour une entreprise en tant que salarié ↑ 1 %
- ▶ 12 % aspirent à démarrer leur entreprise avec employés ↑ 6 %
- ▶ 11 % aspirent à travailler à leur compte en tant que travailleur autonome ↓ 2 %
- ▶ 5 % aspirent à pratiquer un autre métier ↓ 4 %

Années de pratique à venir (en moyenne 16 ans ↓ 6 %)

- ▶ 16 ans chez les travailleurs autonomes
- ▶ 16 ans chez les salariés ↓ 6 %
- ▶ 16 ans chez les employeurs ↑ 2 %

Raisons principales pour travailler à son compte

- ▶ 76 % pour gérer son propre horaire ↑ 32 %
- ▶ 70 % pour être son propre patron ↑ 21 %
- ▶ 32 % pour augmenter son revenu ↑ 3 %
- ▶ 31 % selon le plan de carrière de départ ↑ 3 %
- ▶ 22 % pour des mauvaises conditions de travail

RECRUTEMENT

Le recrutement par les réseaux sociaux est la méthode privilégiée des employeurs du secteur de la massothérapie – 88 % ↑ 55 %
29 % des employeurs affirment que le processus d'embauche nécessite entre quatre et 8 semaines ↑ 4 %

Méthodes de recrutement

- ▶ 88 % par les réseaux sociaux ↑ 55 %
- ▶ 35 % par Emploi-Québec ↑ 14 %
- ▶ 31 % par les établissements scolaires ↑ 14 %
- ▶ 30 % par le bouche-à-oreille
- ▶ 18 % par les associations professionnelles ↑ 2 %

Critères d'embauche des employeurs

- ▶ 90 % Personnalité et attitude ↓ 4 %
- ▶ 47 % Expérience ↑ 14 %
- ▶ 8 % Sexe du candidat ↓ 5 %
- ▶ 3 % Clientèle établie ↓ 9 %

Exigences d'embauche

- ▶ 97 % exigent un diplôme d'une école privée ou publique ↑ 13 %
- ▶ 35 % n'ont aucune préférence entre les deux diplômes
- ▶ 3 % n'exigent aucun diplôme ↓ 13 %

Heures de formation exigées à l'embauche par les employeurs

- 37 % des employeurs exigent plus de 1000 heures de formation
- ▶ 400 heures par 18 % ↑ 3 %
- ▶ Entre 401 et 600 heures par 17 % ↓ 3 %
- ▶ Entre 601 et 800 heures par 2 % ↓ 2 %
- ▶ Entre 801 et 999 heures par 0 % ↓ 1 %
- ▶ 1000 heures par 17 % ↑ 15 %
- ▶ Plus de 1000 heures par 37 % ↑ 27 %
- ▶ 9 % des employeurs n'ont pas d'exigence ↓ 22 %

LA FORMATION INITIALE

- ▶ Aucune formation initiale reconnue par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)
- ▶ En moyenne, la formation initiale dure entre 18 et 36 mois
- ▶ Il n'est pas obligatoire de faire partie d'une association provinciale pour exercer la profession de massothérapeute
- ▶ Pour émettre des reçus admissibles aux remboursements d'assurances de leurs clients, les massothérapeutes doivent être affiliés à une association reconnue
- ▶ 52 % des massothérapeutes se disent assez bien préparés aux réalités et aux besoins du marché du travail

Diplôme d'une école privée (en moyenne 90 % ↑ 10 %)

- ▶ 91 % des travailleurs autonomes ↑ 9 %
- ▶ 90 % des salariés ↑ 15 %
- ▶ 65 % des employeurs ↓ 14 %

Satisfaction de la formation initiale reçue

- 83 % des travailleurs se disent « très bien » ou « assez bien » préparés ↑ 1 %
- ▶ 82 % des travailleurs autonomes ↑ 2 %
- ▶ 86 % par les salariés ↓ 4 %
- ▶ 73 % par les employeurs

Pistes d'amélioration aux programmes d'études de base pour mieux préparer les massothérapeutes aux réalités du marché du travail.

- ▶ 25 % des employeurs ↑ 1 % et 25 % des travailleurs autonomes ↑ 9 % identifient le besoin d'un cours sur la gestion d'entreprise
- ▶ 27 % des employeurs identifient le besoin d'un cours sur le service à la clientèle ↑ 8 %
- ▶ 14 % des salariés ↓ 7 % et 12 % des travailleurs autonomes ↓ 4 % identifient le besoin d'une meilleure connaissance de la réalité du métier
- ▶ 23 % Offrir plus de cours en gestion d'entreprise
- ▶ 13 % Offrir plus de cours en service à la clientèle
- ▶ 12 % Avoir une meilleure connaissance de la réalité du métier

LES COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

- ▶ Techniques de massage thérapeutique – 37 %
- ▶ Choix techniques de massage appropriées – 16 %
- ▶ Gestion d'entreprise – 16 % ↑ 4 %
- ▶ Évaluation et suivi thérapeutique – 14 % ↑ 3 %
- ▶ Kinésithérapie – 13 % ↑ 3 %
- ▶ Anatomie – 12 % ↑ 1 %
- ▶ Orthothérapie – 11 % ↑ 2 %
- ▶ Approche client – 9 % ↑ 1 %

LA FORMATION CONTINUE

89 % des travailleurs du secteur ont effectué de la formation continue ↑ 5 %
11 % des travailleurs du secteur n'ont pas suivi de formation continue ↓ 3 %
66 % des employeurs disposent d'un programme structuré de formation continue ↑ 19 %

Formation continue suivie (en moyenne 84 %)

- ▶ 90 % des travailleurs autonomes ↑ 16 %
- ▶ 82 % des salariés ↑ 4 %
- ▶ 97 % des employeurs ↑ 10 %

Fréquence

- ▶ 17 % plusieurs fois par année
- ▶ 22 % quelques fois par année ↑ 4 %
- ▶ 24 % une fois par année ↓ 2 %
- ▶ 27 % une fois par deux ans ↑ 3 %

Heures de formation continue complétées

- (en moyenne 578 heures ↓ 26 %)
- ▶ 40 % des salariés ↓ 5 % et 26 % des travailleurs autonomes ↑ 8 % ont suivi moins de 100 heures de formation
- ▶ 47 % des employeurs ↑ 35 % et 21 % des travailleurs autonomes ↓ 9 % ont suivi 1 000 heures et plus de formation
- ▶ 27 % moins de 100 heures ↑ 5 %
- ▶ 30 % de 100 à 499 heures ↑ 6 %
- ▶ 19 % de 500 à 999 heures ↑ 1 %
- ▶ 22 % de 1000 heures et plus ↓ 2 %

Formations continues reçues

- ▶ Technique de massage thérapeutique – 57 %
- ▶ Anatomie – 29 % ↓ 2 %
- ▶ Kinésithérapie – 27 % ↑ 2 %
- ▶ Techniques de massage de détente – 26 %
- ▶ Choix des techniques de massage appropriées – 26 %
- ▶ Gestion d'entreprise – 21 % ↓ 2 %
- ▶ Évaluation et suivi thérapeutique – 19 % ↓ 8 %
- ▶ Autres – 39 % ↑ 7 %

Principaux obstacles à l'offre de formation continue

- ▶ 46 % des employeurs mentionnent au moins un frein à l'offre de formation continue.
- ▶ 31 % coûts ↓ 13 %
- ▶ 19 % manque de temps ↓ 14 %
- ▶ 14 % manque de formateur à l'interne ↓ 2 %
- ▶ 6 % offre de formation continue inadéquate ↑ 1 %
- ▶ 54 % aucun obstacle ↑ 32 %

TYPE DE RÉMUNÉRATION

Le revenu annuel moyen à temps plein selon l'Enquête nationale auprès des ménages de Statistique Canada de 2015 est de 20 317 \$ ↑ 14 %

Le revenu d'emploi moyen au Québec est plus de 2 fois inférieur à la moyenne québécoise

81 % des massothérapeutes estiment que leurs revenus correspondent à leurs attentes ↑ 4 %

Type de rémunération des salariés

- ▶ 44 % salaire à l'heure seulement ↑ 5 %
- ▶ 9 % salaire à l'heure et commission sur les services ↑ 4 %
- ▶ 6 % salaire à l'heure et commission sur les produits ↓ 7 %
- ▶ 21 % salaire à l'heure et commission sur les services et produits ↑ 2 %

Commission

- ▶ Les commissions représentent en moyenne 34 % du salaire total des salariés ↑ 18 %
- ▶ 46 % affirment qu'elles représentent 30 % et moins de leur revenu ↓ 7 %
- ▶ 54 % affirment qu'elles représentent 31 % et plus de leur revenu ↑ 49 %
- ▶ 0 % ne reçoivent aucune commission ↓ 33 %

Travailleurs autonomes

- ▶ 81 % des travailleurs autonomes ne reçoivent pas de commission sur la vente de produits ↑ 3 %

Vente de produits

9,5 % des revenus totaux ↓ 1,5 % de 19 % des travailleurs autonomes

est attribuable à la vente de produits

Pourboires

- ▶ En moyenne, 42 % des clients laissent un pourboire ↑ 7 %
- ▶ 38 % aux travailleurs autonomes ↑ 10 %
- ▶ 63 % aux salariés ↑ 7 %
- ▶ 66 % aux employeurs ↑ 26 %

Avantages sociaux accordés aux salariés

- ▶ 88 % des salariés reçoivent un avantage social ↑ 7 %
- ▶ 67 % rabais sur les soins ↓ 7 %
- ▶ 62 % rabais sur les produits ↑ 6 %
- ▶ 34 % formations gratuites ↓ 10 %
- ▶ 33 % services gratuits ↓ 2 %
- ▶ 10 % aucun bénéfice offert ↓ 1 %

Chiffre d'affaires des entreprises

- ▶ 82 % des travailleurs autonomes enregistrent un chiffre d'affaires de moins de 50 000 \$

Travailleurs autonomes

- ▶ 82 % moins de 50 000 \$ ↑ 17 %
- ▶ 9 % de 50 000 \$ à 99 999 \$ ↑ 4 %
- ▶ 2 % de 100 000 \$ à 249 999 \$
- ▶ 1 % de 250 000 \$ à 499 999 \$ ↑ 1 %
- ▶ 5 % ont refusé de répondre ↓ 21 %

Employeurs

- ▶ 3 % moins de 50 000 \$ ↓ 11 %
- ▶ 16 % de 50 000 \$ à 99 999 \$ ↓ 14 %
- ▶ 28 % de 100 000 \$ à 249 999 \$ ↑ 19 %
- ▶ 11 % de 250 000 \$ à 499 999 \$ ↑ 11 %
- ▶ 12 % de 500 000 \$ à 999 999 \$ ↑ 12 %
- ▶ 3 % 1 000 000 \$ ou plus ↑ 3 %
- ▶ 27 % ont refusé de répondre ↓ 9 %

Proportion des revenus des massothérapeutes ayant un autre emploi

- ▶ En moyenne, 61 % de leurs revenus est attribuable à la pratique de la massothérapie ↑ 9 %
- ▶ 55 % affirment que le revenu de leur pratique en massothérapie représente plus de 50 % de leur revenu annuel ↑ 14 %

LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES OFFERTS

- ▶ 7 % offrent les services en soins esthétiques ↓ 26 %
- ▶ 24 % offrent les services en coiffure ↑ 13 %
- ▶ 74 % n'offrent aucun autre service ↑ 9 %

Les services complémentaires

- ▶ 85 % soins du visage
- ▶ 68 % soins du corps
- ▶ 67 % soins des pieds
- ▶ 58 % épilation à la cire
- ▶ 56 % soins des mains
- ▶ 50 % soins du dos
- ▶ 38 % électrolyse
- ▶ 27 % coiffure pour femmes
- ▶ 24 % coiffure pour hommes

Aucun autre service complémentaire offert

- ▶ 79 % des travailleurs autonomes ↑ 6 %
- ▶ 49 % des salariés ↑ 10 %
- ▶ 32 % des employeurs ↓ 16 %



LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- ▶ 67 % des travailleurs utilisent les réseaux sociaux dans le cadre de leurs fonctions ↑ 7 %
- ▶ 55 % des travailleurs utilisent l'Internet en général ↑ 1 %
- ▶ 47 % des travailleurs utilisent des logiciels de comptabilité, gestion de rendez-vous, fiches clients ↑ 11 %
- ▶ 11 % des travailleurs n'utilisent aucune de ces technologies ↓ 10 %

Réseaux sociaux

68 % par les travailleurs autonomes ↑ 9 %

59 % par les salariés ↓ 7 %

62 % par les employeurs ↓ 14 %

Internet

54 % par les travailleurs autonomes ↓ 2 %

58 % par les salariés ↑ 10 %

73 % par les employeurs ↑ 13 %

Logiciels (comptabilité, gestion de rendez-vous, fiches clients)

46 % par les travailleurs autonomes ↑ 12 %

46 % par les salariés ↓ 8 %

82 % par les employeurs ↑ 46 %

Sites Web personnalisés / applications mobiles

41 % par les travailleurs autonomes ↓ 1 %

43 % par les salariés ↓ 13 %

53 % par les employeurs ↓ 14 %

Envois de courriels aux clients

36 % par les travailleurs autonomes ↑ 4 %

44 % par les salariés ↑ 1 %

75 % par les employeurs ↑ 36 %

FINANCÉ PAR :

Commission
des partenaires
du marché du travail
Québec



SOINS
PERSONNELS
QUÉBEC

COMITÉ SECTORIEL
DE LA MAIN-D'OEUVRE
DES SERVICES
DE SOINS PERSONNELS

514 844-3020
1 866 682-6040
soinspersonnels.com



YouTube

FAITS SAILLANTS MASSOTHÉRAPIE

Provenant du diagnostic sectoriel
et de l'analyse sous-sectorielle

2022



SOINS
PERSONNELS
QUÉBEC

COMITÉ SECTORIEL
DE LA MAIN-D'OEUVRE
DES SERVICES
DE SOINS PERSONNELS

PRÉAMBULE

Ce document présente les principaux faits saillants du *Diagnostic sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels 2022* et de l'*Analyse sous-sectorielle de la main-d'œuvre* du secteur de la massothérapie 2022.

La réalisation d'un diagnostic sectoriel de main-d'œuvre constitue un des moyens pour arriver à une perspective globale et à jour du marché du travail dans un secteur d'activité économique. Pour sa réalisation, SOINS PERSONNELS QUÉBEC a effectué une démarche en trois temps :

1. La collecte des données primaires par sondage en milieu de travail auprès d'un total de 1562 répondants salariés, travailleurs autonomes et employeurs des secteurs de la coiffure, de l'esthétique et de la massothérapie
2. La collecte et l'analyse de données secondaires sur le marché du travail
3. L'intégration et l'analyse des données des deux démarches dans un seul rapport

Pour produire une analyse plus ciblée du sous-secteur de la massothérapie, SOINS PERSONNELS QUÉBEC a réalisé une *Analyse sous-sectorielle de la main-d'œuvre du secteur de la massothérapie* qui est constituée de la compilation des résultats du sondage en milieu de travail auprès des 636 répondants du sous-secteur de la massothérapie, de la collecte et analyse des données secondaires et de l'analyse comparative des données de l'*Analyse sous-sectorielle de la main-d'œuvre de la massothérapie 2016* lorsque cela était possible et pertinent.

Les faits saillants qui en découlent présentent les principaux constats du secteur de la massothérapie, de la pratique du métier, de l'offre de formation et des enjeux liés au développement des entreprises et de la main-d'œuvre.

Tous ces documents sont disponibles sur www.soinspersonnels.com

Dans le but d'alléger le texte, le genre masculin est employé sans discrimination.

Bonne lecture !

LE MÉTIER

Le profil de compétences, réalisé en 2016, regroupe deux compétences générales et trois compétences particulières. Il présente, pour chacune des compétences, le contexte de réalisation, les éléments de compétences, les critères généraux et les critères particuliers de performance maîtrisés par les massothérapeutes.

Les 5 compétences essentielles selon le Profil de compétences.

- ▶ Analyser les approches et les techniques de massothérapie
- ▶ Interagir en contexte professionnel varié
- ▶ Effectuer une consultation
- ▶ Réaliser un massage
- ▶ Accomplir des activités administratives

QUI ET COMBIEN ?

- ▶ Massothérapeutes en emploi selon l'ENM 2016 - 8 765 ↑ 32 %
- ▶ Massothérapeutes en emploi selon l'IMT d'Emploi-Québec 2018 - 9 100
- ▶ Massothérapeutes en emploi selon les données des associations de massothérapeutes membres de SOINS PERSONNELS QUÉBEC en 2015 - 15 808 écart de 55 % (comparaison avec ENM)
- ▶ Le nombre total estimé se situe entre 15 000 et 20 000 massothérapeutes en emploi.

Note : Les données obtenues de Statistique Canada constitue la seule base de référence statistique officielle et récente sur les massothérapeutes au Québec.

- ▶ 81 % sont des femmes ↓ 3 %

Le profil des personnes en emploi (en moyenne entre 35 et 54 ans - 58 % ↓ 13 %)

- ▶ 11 % entre 16 et 24 ans
- ▶ 14 % entre 25 et 34 ans ↓ 9 %
- ▶ 33 % entre 35 et 44 ans ↑ 10 %
- ▶ 25 % entre 45 et 54 ans
- ▶ 14 % 55 ans et plus ↓ 3 %

La proportion de travailleurs autonomes dans le secteur de la massothérapie est

- ▶ 62 % supérieure à la moyenne québécoise 12 %
- ▶ 74 % sont travailleurs autonomes ↑ 5 %
- ▶ 35 % des massothérapeutes pratiquent à leur domicile ↑ 8 %

Taille des entreprises

- ▶ La moyenne d'employés par établissement est de 11 ↓ 1 %
- ▶ Une forte hausse de 24 % de massothérapeutes travailleurs autonomes (aucun employé)
- ▶ Aucun employé - 35 % ↑ 22 %
- ▶ 1 à 2 employés - 31 % ↓ 8 %
- ▶ 3 à 5 employés - 9 % ↓ 7 %
- ▶ 6 à 10 employés - 9 % ↓ 2 %
- ▶ 11 à 20 employés - 7 % ↓ 3 %
- ▶ Plus de 20 employés - 7 % ↓ 2 %

MASSOTHÉRAPIE